



REFUSONS le jour de carence PETITION



RASSEMBLEMENT devant la Préfecture à Bobigny jeudi 21 juin 2018 à 11h

Les agents des collectivités de Seine-Saint-Denis estiment que le rétablissement **du jour de carence constitue une nouvelle ponction opérée sur leur rémunération**

Cette mesure, déjà mise en place en 2012 et **abrogée en 2014**, a montré son inefficacité. Lors de son application dans la fonction publique territoriale la proportion d'agents en arrêt maladie de courte durée est restée stable (1,1%) (rapport présenté à l'Assemblée nationale le 10 décembre 2015).

Elle est d'autant plus **inefficace pour la protection sociale** que les fonctionnaires et agents publics en maladie restent rémunérés directement par leur employeur et non par la Sécurité sociale. Elle ne résout donc en rien le soi-disant déficit de la Sécurité sociale

Elle est complètement **injuste parce que motivée par un mensonge**, celui de corriger une supposée inégalité public-privé. Or, pour une large majorité des salariés du privé, les trois jours de carence sont couverts par divers dispositifs (convention collective, accord d'entreprise,...) pris en charge par les employeurs.

**Pour toutes ces raisons, avec la CGT nous exigeons
la suppression du jour de carence.**

Cette pétition sera déposée en Préfecture le 21 juin 2018

NOM PRENOM	COLLECTIVITE	SERVICE	SIGNATURE